



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

BUDGET PRINCIPAL

Présentation réalisée par le Finances. Version n°1

DOB 2020

► Sommaire

- Introduction
- Un budget préparé dans un contexte particulier
- Les dispositions de la Loi de Finances initiale et les lois de finances rectificatives
- Le contexte local
- Les orientations 2020

DOB 2020 - PREAMBULE

- ▶ Habituellement, doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.
- ▶ Fait l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) et d'une délibération avec vote.
- ▶ En cas d'absence de DOB, l'adoption du budget primitif est illégale.
- ▶ Pour aborder les orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances et aux chiffres clés de la collectivité.

2020 : UN CONTEXTE PARTICULIER

- **Crise sanitaire**
 - Bouleversement du calendrier budgétaire : l'ordonnance du 25 mars 2020 supprime les délais normalement applicables.
 - Suppression du délai maximal de 2 mois.
 - Suppression de notion de délai raisonnable entre vote du DOB et du BP.
 - CG, CA, DOB et BP doivent être adoptés avant le 31 juillet.

- **Budget 2020, un budget de transition entre l'équipe municipale sortante et l'équipe municipale élue le 28 juin.**

CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

LOI DE FINANCES INITIALE DU 28 DECEMBRE 2019 POUR 2020

- ▶ Pr evision de croissance :
+ 1,3 %

DERNIERE LOI DE FINANCE RECTIFICATIVE

- ▶ Pr evision de
croissance r evis ee   :
- 11 % pour 2020

LOI DE FINANCES INITIALE POINTS D'ATTENTION

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH)

- Suppression de la TH sur les résidences principales au bénéfice des ménages – sans incidence budgétaire en 2020 car compensé par l'Etat.

2018 à 2020

Dégrèvement progressif pour 80 % des ménages

- 30 % en 2018
- 65 % en 2019
- 100 % en 2020

2021 à 2022

• Exonération progressive pour les ménages restants

- 30 % en 2020
- 65 % en 2021

A compter de 2023

- Suppression de la TH

LOI DE FINANCES INITIALE - POINTS D'ATTENTION

REFORME PAR L'ETAT DE LA FISCALITE LOCALE

- La réforme par l'Etat de la fiscalité locale se traduit par une suspension temporaire du pouvoir fiscal local.
- TH : Taux de TH gelés jusqu'en 2022 (au niveau des taux 2019).
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : reprise du pouvoir de taux en 2023.
- La suppression de la TH sera compensée à compter de 2021, par l'attribution de la part départementale de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) aux communes (neutralisation des gains ou des pertes pour les communes au moyen d'un coefficient correcteur (coco)).
- L'Etat entend relancer la réforme en profondeur de la fiscalité locale via la révision des valeurs locatives à l'horizon 2026.

LOI DE FINANCES INITIALE - POINTS D'ATTENTION

8

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DOTATIONS

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stabilisés cette année.
- ✓ La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est à nouveau stabilisée au plan national
- ✓ L'enveloppe du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est maintenue au niveau 2019.

CONTEXTE LOCAL

► DIAGNOSTIC FINANCIER

- ✓ Résultat de clôture : 3 083 388 € (Cf présentation compte administratif)
- ✓ Epargne brute fin 2019 : 1 811 579 € soit un taux de 20,9 % sur les produits de fonctionnement. (Le taux idéal étant de 15 %).
- ✓ Un délai de désendettement d'une année (seuil d'alerte 7 ans)

€	2018	2019	2020
Encours de la dette (au 31/12)	1 107 068	1 009 636	912 207
Epargne brute	1 532 151	1 811 579	797 180
Encours corrigé / Epargne brute (années)	0,7	0,6	1,1

ORIENTATIONS DU BP 2020 : BUDGET DE TRANSITION ENTRE DEUX EQUIPES MUNICIPALES

10

FIN DES ACTIONS DE L'EQUIPE SORTANTE ET MISE EN ŒUVRE DES PREMIERES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA NOUVELLE EQUIPE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT PAR LA CRISE SANITAIRE

- ▶ **Prise en compte des premières actions de la nouvelle municipalité :**
- ✓ **Tarifs restauration scolaire : 2 €.**
- ✓ Augmentation des crédits relatifs aux fournitures scolaires pour chaque école.
- ✓ Abandon de l'équipement culturel de plein air.
- ✓ Abandon des travaux d'isolation du gymnase de l'Armandière.
- ✓ Inscription d'une enveloppe conséquente pour les réserves foncières.
- ✓ Inscription de crédits pour la réalisation d'aires de jeux.

ORIENTATIONS DU BP 2020 : BUDGET DE TRANSITION ENTRE DEUX EQUIPES MUNICIPALES

11

LA STRATEGIE FINANCIERE POUR LE BP 2020

- ▶ Taux de fiscalité inchangés pour la TFB et la TF. Ainsi, la progression des recettes fiscales sera liée à la seule évolution physique et nominale des bases.
- ▶ Diminution des tarifs pour la restauration scolaire, dont le tarif des repas passe à 2 € (au lieu de 4,12 € pour les élèves en élémentaire ; au lieu de 3,85 € pour les élèves en maternelle)
- ▶ Pas d'emprunt.

LES ELEMENTS DE CONSTRUCTION DU BP 2020

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En **diminution de 1,82 %** par rapport aux crédits ouverts en 2019

- ✓ Perte crise sanitaire : - 259 108 € (estimation)
- ✓ Effort sur les produits de la restauration scolaire : - 61 460 € de septembre à décembre 2020. (estimation)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En **hausse de 3,27 %** par rapport aux crédits ouverts en 2020

- ✓ Dépenses relatives à la crise sanitaire :
+ 62 144 € sur les charges à caractère général.
+ 27 800 € sur les charges de personnel.
- ✓ Augmentation des charges en rapport à l'augmentation du nombre d'habitants.
- ✓ Augmentation des crédits pour l'entretien du patrimoine.

LES ELEMENS DE CONSTRUCTION DU BP 2020

- PAS D'EMPRUNT EN 2020, LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA COMMUNE SERA D'UN AN FIN 2020 (le seuil recommandé à ne pas dépasser est de 7 ans)

€	2018	2019	2020
Encours de la dette (au 31/12)	1 107 068	1 009 636	912 207
Epargne brute	1 532 151	1 811 579	797 180
Encours corrigé / Epargne brute (années)	0,7	0,6	1,1

LES ELEMENTS DE CONSTRUCTION DU BP 2020

- Les ressources d'investissement (hors recettes provenant du résultat 2019 permettant de financer les dépenses inscrites en restes à réaliser) sont évaluées à **4 265 244 €**.
- Après avoir inscrit les dépenses obligatoires (Remboursement de l'emprunt, remboursement du trop perçu sur la taxe d'aménagement, attribution de compensation d'investissement à ORLEANS METROPOLE) l'enveloppe qui peut être consacrée aux dépenses d'équipement s'élève à **2,96 M€**, en conservant un fonds de roulement de 778 000 €.

RECETTES	
EXCEDENT FINAL DE CLOTURE 2019	3 083 388
EPARGNE BRUTE	797 180
FCTVA	73 243
TAXE AMENAGEMENT	80 000
SUBVENTION	231 432
TOTAL RECETTES POUR L'INVESTISSEMENT	4 265 244,00 €
DEPENSES OBLIGATOIRES	
REMBOURSEMENT TAXE AMENAGEMENT	30 000
EMPRUNT	98 300
ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVT	397 172
TOTAL	525 472,00 €
FONDS DE ROULEMENT A CONSERVER	778 022,00 €
ENVELOPPE DISPONIBLE AUX DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 961 750,00 €

CONTACT

VILLE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC (LOIRET)

Hôtel de Ville

Place de l'Église

45650 Saint-Jean-le-Blanc

02 38 66 39 61

www.saintjeanleblanc.com

 @VilleSaintJeanleBlanc

